

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 janvier 2019	N° 2019-45

Convocation du 18 janvier 2019

Aujourd'hui vendredi 25 janvier 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à Mme Josiane ZAMBON
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Didier CAZABONNE
Mme Martine JARDINE à Mme Isabelle BOUDINEAU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Daniel HICKEL
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à Mme Dominique IRIART à partir de 12h25
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h00
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h40
M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h00
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS jusqu'à 10h45
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h35
Mme Nathalie DELATTRE à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h30
M. Vincent FELTESSE à M. Arnaud DELLU à partir de 12h20
M. Philippe FRAILE-MARTIN à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h45
Mme Magali FRONZES à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h10
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE à partir de 12h00
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h15
M. Bernard LEROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h25
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 janvier 2019	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVT	N° 2019-45

Partenariat avec l'A'urba - Convention financière 2019 - Décision - Autorisation

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Créée en 1969, l'Agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine (A'urba), est une association loi 1901. C'est l'outil stratégique de développement des territoires bordelais, girondins et aquitains. Par ses diagnostics, ses réflexions prospectives, ses démarches de projets, elle travaille à toutes les échelles, du quartier jusqu'aux systèmes métropolitains.

L'agence éclaire les responsables locaux dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets et de leurs politiques publiques.

Ses membres, dont notre Etablissement public, sont des personnes morales ayant des compétences ou des implications en matière d'aménagement ou d'urbanisme.

1. Un partenariat quinquennal matérialisé par une convention cadre

Une convention cadre pour la période 2016-2020, votée par délibération n°2016/031 du 22 janvier 2016, a été signée le 9 février 2016.

Les principaux sujets d'intérêt retenus par Bordeaux Métropole dans le projet d'agence pour la période 2016-2020 concernent :

- les nouvelles géographies des territoires : grands territoires de projets métropolitains, systèmes territoriaux départementaux et régionaux, agencements périurbains,
- les stratégies métropolitaines transversales : chantiers partenariaux, procédures et dispositifs, territorialisation des stratégies urbaines.

Cette convention cadre prévoit que Bordeaux Métropole verse à l'A'urba une subvention de fonctionnement annuelle dont le montant est déterminé au regard de l'intérêt qu'elle porte au programme de travail multipartenarial, du budget prévisionnel de l'association et du Plan de financement à moyen terme (PMT), tels que validés au préalable par l'assemblée générale de l'A'urba.

2. Programme de travail 2019

Le programme de travail 2019, valorisé à 8 210 jours, traduit les priorités du projet d'agence. Il porte sur 79 projets répartis en 4 grands chapitres :

- chapitre 1 : nouvelles géographies des territoires,
- chapitre 2 : stratégies métropolitaines transversales,
- chapitre 3 : innovations méthodologiques, innovation de projet,
- chapitre 4 : intelligences territoriales.

Quelques actions significatives pour Bordeaux Métropole en 2019 :

- les boulevards et la rocade,
- les OIM's (Opérations d'intérêt métropolitain) et OAIM (Vallée des Jalles) (Opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain),
- le grand territoire Garonne,
- les coopérations métropolitaines,
- la métropole des mobilités,
- la métropole de la qualité de vie (la santé et les projets urbains, La charte du bien construire et l'agriculture urbaine),
- les Grandes allées métropolitaines (GAM).

Les grandes orientations du programme de travail 2019 de l'A'urba ainsi que les 79 projets sont détaillés en annexe 2 à la convention 2019.

3. Subvention 2019

Compte tenu du programme de travail 2019, il est proposé de reconduire la subvention déjà accordée en 2017 et 2018 pour un montant de 4 372 000 € pour un budget prévisionnel de 6 723 K€.

En euros	Exercice 2017	Projection 2018	Budget 2019	Evolution 17/18	Evolution envisagée
Produits d'exploitation	6 323	6 297	6 193	- 26	- 104
Chiffre d'affaires	301	481	355	181	- 126
Subventions d'exploitation	5 430	5 305	5 323	125	17
Reprises sur provision	589	508	513	- 81	5
Cotisations et autres produits	2	2	2	0	- 0
Charges d'exploitation	6 089	6 470	6 723	381	253
Autres Achats et charges externes	1 028	1 421	1 427	393	7
Impôts, taxes et versements assimilés	428	548	608	120	59
Charges de personnel	4 061	3 839	4 080	- 222	241
Dotations aux amortissements	104	106	124	2	17
Dotations aux prov pour Risques et Charges	468	556	484	88	- 72
Autres charges	1		1	- 1	1
Résultat d'exploitation	233	- 173	- 530	- 407	- 357
Résultat financier	4	12	8	8	- 4
Résultat courant avant impôts	238	- 161	- 522	- 398	- 361
Résultat exceptionnel	-	7		7	- 7
Fonds dédiés	9			- 9	-
Résultat net comptable	246	- 154	- 522	400	- 368

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L.121-3 du Code de l'urbanisme prévoyant la possibilité de créer des organismes de réflexion et d'études appelés « agences d'urbanisme »,

VU les articles L. 5217-2 et L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé

VU la délibération n°2016/031 du 22 janvier 2016 approuvant la signature d'une nouvelle convention cadre entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'A'urba,

VU la convention-cadre signée le 9 février 2016,

VU l'avenant n°1 à la convention-cadre signé le 5 août 2016,

VU les grandes orientations du projet d'agence pour la période 2016/2020 et le contenu du programme de travail multi-partenarial pour l'année 2019 annexé à la convention,

VU la demande formulée par l'A'Urba en date du 27 juin 2018,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt du contenu du programme de travail 2019 au regard des compétences métropolitaines,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à l'A'urba une subvention de fonctionnement de 4 372 000 € au titre de l'exercice 2019,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière 2019 ci annexée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2019, chapitre 65, article 65748, fonction 515.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur JAY;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 janvier 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 JANVIER 2019	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Michel DUCHENE
PUBLIÉ LE : 31 JANVIER 2019	